

MAIRIE DE
RESSONS LE LONG
02290

N° 2015-058-16



TÉL./FAX : 03.23.74.21.12
Courriel : mairie.ressons-le-long@wanadoo.fr

Date de convocation : 7 avril 2015

Date d'affichage : 8 avril 2015

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOI DU 5 AVRIL 1884 – ARTICLE 56

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2015

L'an deux mil quinze le treize avril à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur REBEROT Nicolas, Maire.

Étaient Présents : MM, Mmes REBEROT, POINTIER, HUTIN, SZCZUKA, VAN ZUILEN, LUCOT, GUERIN, MEDOT, BOIN, FACCIOLI, DEBOSQUE, FERTE ;

Absents excusés : M. Mmes FRANSE, DUBOIS, CENDRA ;

Procuration : Benjamin DUBOIS à Patricia LUCOT, Viviane CENDRA à Laure MEDOT

Formant la majorité des membres en exercice
Madame Laure MEDOT a été élue secrétaire

Conformément aux dispositions du Code des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, le tribunal administratif d'AMIENS peut être saisi par voie de recours formé contre les présentes délibérations pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date la plus tardive des deux dates suivantes :

- date de la réception en sous-préfecture de l'arrondissement de Soissons (Aisne)
- date de la publication et/ou notification

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir à compter de l'une ou l'autre des échéances suivantes :

- Date de notification de la réponse de l'autorité territoriale;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai

Objet : Tableau des tarifs municipaux – n°2015-058-16

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Cette délibération abroge les délibérations antérieures ayant le même objet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} mai 2015.

Cimetière	
Taxe inhumation	25 €
Concession funéraire d'une durée de 30 ans - 1/2 sera reversé au CCAS	400 €
Concession funéraire d'une durée de 50 ans - 1/2 sera reversé au CCAS	800 €
Columbarium 1 case d'une durée de 15 ans - 1/2 sera reversé au CCAS	400 €
Columbarium 1 case d'une durée de 30 ans - 1/2 sera reversé au CCAS	800 €
Dispersion des cendres au jardin du souvenir	50 €
Taxe Locale sur la Publicité extérieure	
Dispositif non numérique	15 €/m ² /an
Dispositif numérique	45 €/m ² /an

Majoration de 100% entre 12m ² et 50m ² , majoration de 200% au dessus de 50m ²		
Salles communales		
Salle Saint Georges	Ressonnais Journée	80 €
	Ressonnais Week end	190 €
	Extérieur Journée	160 €
	Extérieur Week end	380 €
	Associations	15 €
	Vaisselle	20 €
Salle Multifonctions	Ressonnais Journée	35 €
	Ressonnais Week end	60 €
	Extérieur Journée	70 €
	Extérieur Week end	120 €
Logements		
6, Grand'rue	<i>révisable en novembre</i>	275,14 €
1, Espace Saint Georges	<i>révisable en mars</i>	618,00 €
2, Espace Saint Georges	<i>révisable en janvier</i>	522,56 €
Occupation du domaine communal		
		2 €/m ² /jour
Assainissement Collectif		
PFAC – Maison individuelle	(délibération 2012-033 du 11/06/2012)	6 000 €
PFAC – extension > 100 m ²	(délibération 2012-033 du 11/06/2012)	1 000 €
PFAC – extension < 100 m ²	(délibération 2012-033 du 11/06/2012)	exonéré
Redevance part variable de consommation	(délibération 2015-046-04 du 13/04/2015)	4,15 €/m ³
Redevance part fixe d'abonnement	(délibération 2015-046-04 du 13/04/2015)	5 €/mois
Branchement réalisé dans le marché de travaux :	(délibération 2014-118 du 22/09/2014)	
- dans les 6 mois qui suivent la réception des travaux		1 125 €
- après les 6 mois qui suivent la réception des travaux		1 500 €
Branchement réalisé hors marché de travaux		Coût reel majoré de 10%
Majoration non conformité	(délibération 2010-043 du 18/06/2010)	100 %
Contrôle des branchements		Coût réel
SPANC		
Entretien		
entretien programmé regroupement 4 habitations	vidange des prétraitements	100,00 €
	nettoyage filtre décolloideur séparé	10,00 €
	curage du traitement	10,00 €
	nettoyage du poste de relevage	50,00 €
entretien ponctuel sans regroupement	vidange des prétraitements	110,00 €
	nettoyage filtre décolloideur séparé	25,00 €
	curage du traitement	25,00 €
	nettoyage du poste de relevage	50,00 €
entretien d'urgence	vidange des prétraitements	140,00 €
	nettoyage filtre décolloideur séparé	30,00 €
	curage du traitement	30,00 €
	nettoyage du poste de relevage	80,00 €

Photocopies		
A4 noir et blanc	Pas de perception pour tout montant inférieur à 5 €	0.18 €
A4 couleur		0.40 €
A3 noir et blanc		0.40 €
A3 couleur		0.80 €
Disquette		1.83 €
Cédérom		2.75 €
Taxe collecte eaux pluviales		
Non votée		
Taxe trottoirs		
Non votée		
Taxe de séjours		
	(par unité de capacité et par nuitées)	
Hôtel Quatre et cinq étoiles		0,65 €
Hôtel Trois étoiles		0,50 €
Hôtel Deux étoiles		0,30 €
Hôtel Une étoile et sans étoile		0,20 €
Camping trois quatre et cinq étoiles		0,20 €
Camping une et deux étoiles		0,20 €
Vente de bois		
Le stère sur place		30 €
Animal divagant		
Capture aux heures ouvrables : Du lundi au vendredi de 8 h à 17 h ,		60 €
Capture aux heures non ouvrables : Du lundi au vendredi de 17 h à 8 h , Et les samedis, dimanches et jours fériés		120 €
Prise en charge d'animal venant d'une autre commune		10 €
Nourriture		20 €/jour
Hébergement		10 €/jour
Autres frais		Coûts réels

Garderie		
	Résident	Extérieur
Lundi - mardi - jeudi - vendredi		
7h-8h	1 €	1 €
8h-8h45	1 €	1 €
16h30-18h	1 €	1 €
18h-19h	1 €	1 €
mercredi		
7h-8h	1 €	1 €
8h-8h45	1 €	1 €
13h30-18h	6 €	6 €
Tranche de 1h30	3 €	3 €
Gouter pour la tranche 1h30	0,50 €	0,50 €
Majoration (inscription hors délai ou placé d'office)	100%	100%

Cantine		
	Résident	Extérieur
Lundi - mardi - mercredi - jeudi - vendredi		
Repas et surveillance du midi	4,20 €	4,20 €
Majoration (inscription hors délai ou placé d'office)	25%	25%
Activités		
	Résident	Extérieur
Temps d'Activités Périscolaires	0 €	0 €

Tarification de l'atelier informatique	
Règlement au trimestre échu	
Cours individuels (1h mini par semaine)	
Adultes de Ressons-le-Long	46,00 €
Adultes de la CCPVA	90,00 €
Adultes extérieurs	110,00 €
Cours collectifs (1h mini par semaine)	
Adultes de Ressons-le-Long	35,00 €
Adultes de la CCPVA	65,00 €
Adultes extérieurs	75,00 €
Consultations sur internet pour tous	
Pour 5 heures	7,00 €
Pour 10 heures	13,00 €

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 13 avril 2015

Le Maire,

Nicolas REBEROT

